

/ GRÈVE DU 4 NOVEMBRE DANS LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

novembre 2014

FO RENCONTRE LE CABINET DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE POUR POSER LES REVENDICATIONS !

UNE DÉLÉGATION DE FO ÉNERGIE ET MINES, COMPOSÉE DE JACKY CHORIN, SECRÉTAIRE FÉDÉRAL, KARINE HUIN, SECRÉTAIRE ADJOINTE DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN DE GDF SUEZ ET MAURICE ISLER, DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL D'EDF, A ÉTÉ REÇUE VENDREDI SOIR PENDANT PRÈS DE DEUX HEURES PAR ELISABETH BORNE, DIRECTRICE DU CABINET DE SÉGOLÈNE ROYAL, GUILLAUME LEFORESTIER, DIRECTEUR ADJOINT DU CABINET ET ANTOINE PEILLON, CONSEILLER TECHNIQUE CHARGÉ DES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES AUPRÈS DE LA MINISTRE.

Le but de cette réunion était de poser les revendications liées à la grève du 4 novembre sur deux sujets : la loi de transition énergétique et les annonces du gouvernement d'un nouveau plan de cession d'actifs.

Des conditions de remplacements des dirigeants étonnantes. Et le personnel dans tout cela ?

En préambule, la délégation a tenu à intervenir sur les remplacements annoncés de dirigeants chez les deux opérateurs historiques.

S'agissant d'EDF, FO a dénoncé à nouveau la manière dont l'État avait traité l'entreprise en considérant comme quantité négligeable les organes sociaux au mépris des textes existants pourtant très récents (ordonnance du 20 août de cette année) et s'est interrogé sur le sens du changement, de la part des pouvoirs publics, par rapport aux grands dossiers industriels (hydraulique, programme de grands carénages...). FO a demandé à nouveau au gouvernement de rendre publique la feuille de route qui sera celle du nouveau Président, Jean-Bernard LEVY lors de sa prise de fonction le 23 novembre.

S'agissant de GDF Suez, la nomination annoncée d'une présidente directrice déléguée est lue comme une volonté d'éliminer tous les gaziers « historiques » d'autant plus que cela s'ajoute à d'autres départs dans des fonctions de direction qui ont pour objet de tirer un trait sur l'ancienne Gaz de France.

FO s'oppose à cette orientation qui tourne le dos à « la fusion entre égaux » et qui s'accompagne d'ailleurs d'une volonté d'éradiquer le statut du personnel de la maison-mère. Elle dénonce en outre la retraite indécente dont bénéficiera le PDG Mestrallet alors que les personnels sont eux contraints de se serrer la ceinture. FO demande au Gouvernement, qui détient le tiers du capital de GDF Suez, de se ressaisir et de faire prévaloir une autre logique.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ASPECTS INDUSTRIELS

Sur la transition énergétique, FO a rappelé son désaccord total, en particulier sur les dispositions concernant l'hydraulique, le nucléaire et la distribution.

- » Sur l'hydraulique, le Ministère a fait valoir que les débats avaient permis de faire émerger la possibilité de prolonger les concessions existantes moyennant travaux. FO a répondu que cette solution n'était que l'une des solutions possibles.

Les deux autres proposées dans le texte de loi actuel sont la concurrence par vallée selon la méthode du barycentre et pour la seconde, la création de sociétés d'économie mixte avec 34 % de capitaux publics. FO a rappelé son opposition résolue à ces deux dernières solutions et son soutien aux actions des hydrauliciens contre ces perspectives. Le Ministère a souhaité que ce sujet fasse l'objet dans les prochaines semaines de nouveaux échanges.

- » Sur le nucléaire, FO a rappelé son opposition aux dispositions du projet de loi (limitation de capacité à 63,2 GW, objectif de 50 % de nucléaire dans le mix électrique en 2025) et son inquiétude par rapport au projet « grand carénage » qui est un projet bon pour le service public, bon pour EDF, bon pour la France et créateur d'emploi. Nous avons à nouveau dénoncé l'aspect idéologique de ces dispositions ainsi que les récentes provocations de M. Fessenheim, qui ont relancé les syndicats locaux pour « discuter » de la fermeture de la centrale alors que cette fermeture n'est pas dans la loi. Le Ministère avait l'air de découvrir l'existence de cette demande... Sur le grand carénage, il est probable que les orientations gouvernementales figureront dans la feuille de route qui sera celle du nouveau Président d'EDF.
- » Sur la distribution, FO a réaffirmé son attachement indéfectible au monopole d'ERDF, GrDF et des ELD. Le Ministère a répondu qu'il partageait ce point de vue et a donné acte à FO que certains amendements, corrigés depuis, pouvaient être le prélude à un démantèlement. Pour autant, la vigilance reste de mise, car le texte contient encore des dispositions qui pourraient être les premiers pas d'un démantèlement du système national au profit d'une régionalisation. Il ne suffit pas d'affirmer les principes. Encore faut-il que rien ne vienne les infirmer dans la loi.

FO a également pointé l'absence de disposition digne de ce nom concernant le gaz et s'est inquiété des dispositions visant à réduire la part des énergies fossiles sans prendre en considération le niveau d'émission de CO₂. Sur ces points, le Ministère a d'abord répondu qu'une modulation intégrant le niveau d'émission en CO₂ des énergies fossiles sera intégrée dans la programmation pluriannuelle des investissements de l'énergie

Puis il a mis en avant le fait que le texte voté intégrait plusieurs dispositions concernant le gaz que ce soit pour les véhicules, pour la situation des entreprises gazo intensives ou encore pour le développement du biogaz.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DES GARANTIES SOCIALES À PRÉSERVER

FO a réaffirmé que la transition énergétique ne pouvait être synonyme de casse sociale ou de dumping social.

Le dumping social, on l'a pourtant avec l'inertie du Gouvernement pour faire appliquer la loi du 8 avril 1946 qui stipule que toutes les entreprises exploitantes d'installations de plus de 8 MW doivent appliquer le statut des IEG. Cela vise en particulier les exploitants d'éoliennes. Alors que le Gouvernement envisage que la production d'électricité renouvelable soit de 40 % en 2030, il est scandaleux que ce développement puisse se faire en bafouant les règles sociales les plus élémentaires !

La casse et le dumping social sont tout aussi forts dans le domaine de la commercialisation d'électricité et de gaz. Aujourd'hui, aucun nouvel entrant (Lampiris, ENI, Direct Energie...) n'applique le statut.

Face à cela, et pour éviter toute interprétation, FO demande au Gouvernement de soutenir un amendement visant à modifier la loi NOME pour que le statut des IEG s'applique aux commercialisateurs sans exception. L'enjeu est lourd et concerne toute la profession, des deux grands opérateurs aux ELD.

Le risque est d'autant plus grand qu'un premier opérateur historique, GDF Suez, prétextant la fin prochaine des tarifs réglementés de vente pour les non-domestiques, a un projet de transférer à sa filiale de services Cofely son activité commerciale avec à la clé la perte du statut des IEG pour les agents.

FO a multiplié les actions contre ce projet et le gouvernement vient de répondre à un parlementaire saisi par nos équipes que « *ce projet n'était pas un projet de fusion et qu'il n'aurait aucune conséquence sur le statut des agents* ». C'est un premier pas, mais nous attendons maintenant que GDF Suez tienne le même discours et s'engage concrètement !

Grandes manœuvres sur le capital ! Le Ministère de l'Énergie aux abonnés absents !

De la même façon que le Ministère de l'Énergie a manifestement été tenu à l'écart des changements de gouvernance à EDF et GDF Suez, il l'est sur les grandes manœuvres sur l'ouverture du capital supplémentaire, soit d'EDF et de GDF Suez, soit de leurs filiales d'infrastructure ; le plus cité étant actuellement RTE.

FO rappelé son opposition à ces perspectives et son attachement au maintien du caractère intégré de ces deux groupes.

Le cabinet du ministre de l'Énergie nous a invités à nous rapprocher de celui du ministre de l'Économie, Emmanuel MACRON, ce que nous allons faire. Mais le fait que le ministre « sans tabou » soit le pilote seul de ce dossier est très inquiétant, vu l'ultralibéralisme dont il fait preuve et son manque de transparence.

POUR CONCLURE, FO ÉNERGIE ET MINES :

- Considère que le désaccord reste total sur l'hydraulique et le nucléaire et continue à demander l'abrogation des articles du projet de loi que nous contestons ;
- Réaffirme sa volonté de défendre le monopole de distribution d'électricité et de gaz et refuse toute régionalisation.
- Exige que le Gouvernement fasse cesser tout dumping social dans les IEG en faisant respecter le périmètre du statut et en le sécurisant à travers la modification sur ce point de la loi NOME.
- Refuse toute nouvelle dilution de capitaux publics au sein d'EDF et de GDF Suez, que ce soit dans les maisons-mères et leurs filiales et défendra le caractère intégré de ces groupes.

**POUR CELA, NOUS APPELONS
LE PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES
À PORTER HAUT ET FORT CES REVENDICATIONS
DEMAIN 4 NOVEMBRE.**